

Note sur la position de agro dans la structure syntaxique

Claire Lefebvre

Volume 20, Number 2, 1991

Linguistique au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602715ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602715ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Lefebvre, C. (1991). Note sur la position de agro dans la structure syntaxique. *Revue québécoise de linguistique*, 20(2), 281–293.
<https://doi.org/10.7202/602715ar>

Article abstract

In this note, it is proposed that AGRO is internal to VP. The argument supporting this proposal is based on word order phenomena. The facts presented in this paper constitute independent evidence for a proposal along these lines in Travis (in preparation).

NOTE SUR LA POSITION DE AGRO DANS LA STRUCTURE SYNTAXIQUE*

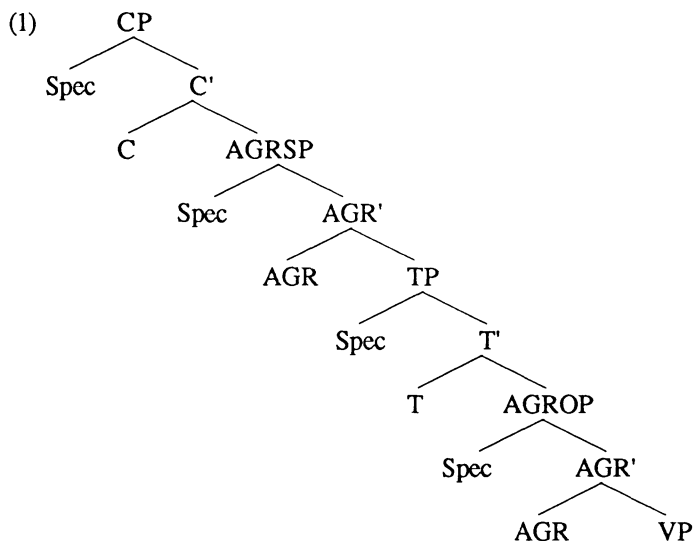
Claire Lefebvre

0. Introduction

Dans la littérature récente sur la décomposition de INFL, il a été proposé que AGRS et T sont la tête de deux projections distinctes (cf. Pollock, 1989). Sur la base de faits impliquant l'accord du participe passé avec son objet, Kayne (1989) a argumenté en faveur d'une position AGRO. Dans la lignée de ces travaux, Chomsky (1989) propose qu'il existe deux projections de AGR dans une phrase à temps fini en français et en anglais: AGRS, définie par les traits correspondant à la morphologie de l'accord entre un verbe tensé et son sujet, et AGRO, définie par les traits correspondant à la morphologie de l'accord entre un participe passé ou un verbe et son objet. Selon cette proposition, la structure de la phrase pour le français et l'anglais est telle que représentée en (1). Mahajan (1990) propose une structure similaire pour le hindi.

Dans cette approche, les positions de spécifieurs de AGR constituent les positions de surface pour les arguments qui sont pertinents pour l'accord, l'argument externe d'une part et l'un des arguments internes d'autre part. La relation Spec-Tête réalise l'accord à l'intérieur de chacune de ces projections.

* Cet article s'inscrit dans le cadre du projet «La genèse du créole haïtien, un cas particulier d'investigation sur la forme de la grammaire universelle». Ce projet est financé par une grande subvention du CRSH et des subventions complémentaires provenant du FCAR et du FIR (UQAM). Je remercie Lisa Travis, John Lumsden, Denis Bouchard et Uri Schlonsky pour les discussions fructueuses qui ont contribué à cet article. Je remercie également les lecteurs anonymes pour leurs commentaires sur une version préliminaire de cet article.



Dans la littérature récente, il a également été proposé que l'argument externe est engendré à la structure-D dans la position Spec de VP, comme noeud soeur de V' (Kitagawa, 1986; Kuroda, 1986; Speas, 1986), ou dans la position Spec de V^{max} comme noeud soeur de VP (Koopman et Sportiche, 1988). Dans les deux cas, l'argument externe est engendré dans la base dans une position de spécifieur d'une projection dont la tête est V. L'argument externe est déplacé en syntaxe à une position de spécifieur d'une tête fonctionnelle, INFL (= AGR dans l'hypothèse de Chomsky, 1989; cf. (1)).

Si on prend pour acquis la proposition selon laquelle la structure de la phrase est telle que représentée en (1), ainsi que la proposition selon laquelle l'argument externe est engendré dans la base dans une position de spécifieur de VP, la structure (1), où AGRO domine VP est problématique. Premièrement, dans cette configuration, l'argument externe doit passer *par* ou *par-dessus* la position de spécifieur de AGROP pour rejoindre la position de spécifieur de AGRSP. Dans le premier cas, la position de AGROP est alors occupée par la trace de l'argument externe; elle n'est plus disponible pour recevoir l'argument interne qui doit occuper cette position à la structure-S afin que l'accord avec l'objet puisse se réaliser. De plus, si le Cas structural est assigné à l'intérieur de la projection de AGR, cette analyse devient encore plus problématique: un argument qui passerait par Spec de

AGROP pour rejoindre la position Spec de AGRSP se verrait assigner deux Cas (cf. Mahajan (1990), pour une discussion de ce point). En adoptant une théorie qui permette l'effacement des traces, on résoudrait ce problème. Une telle théorie n'est pas souhaitable à mon avis. Dans le deuxième cas, l'argument externe passe par-dessus la projection fonctionnelle AGROP pour rejoindre sa position de surface, Spec de AGRSP. Cette option se heurte cependant aux contraintes de la théorie X' révisée (Chomsky 1986, 1989). Même si une solution technique peut être apportée à ce problème, cette deuxième option ne fournit pas de solution au second problème majeur posé par la position de AGROP en (1).

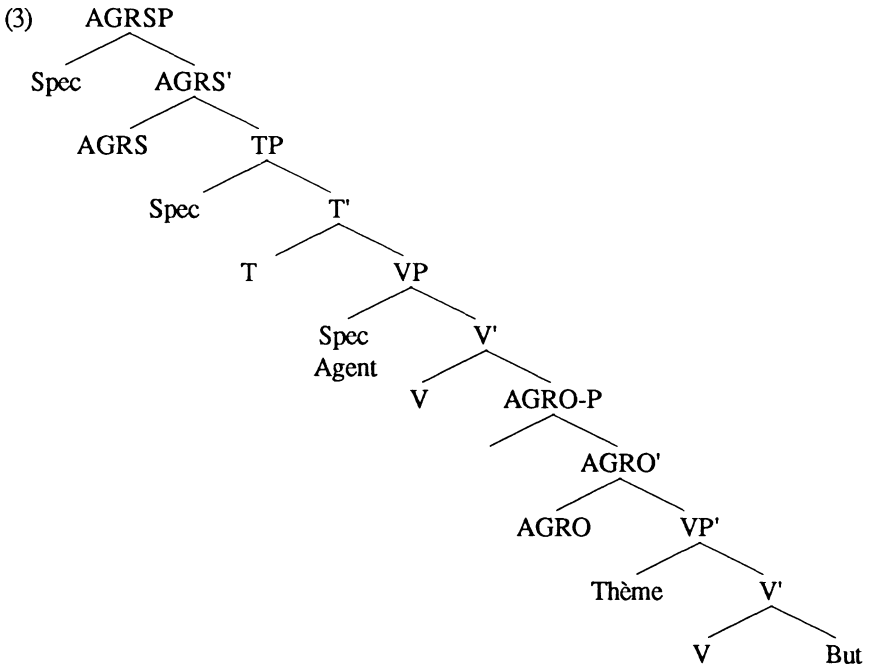
Ce second problème a trait à l'ordre des mots en structure-S. Tel que mentionné par Luigi Rizzi¹, une structure du type de celle de (1) dérive la phrase agrammaticale (2b) au lieu de la phrase grammaticale (2a). En (2b), *tous* se trouve dans la position de base du sujet de la phrase, le spécifieur de VP, et *toutes* occupe la position de spécifieur de AGROP.

- (2) a. Ils les ont tous toutes mangées (e.g. les pommes)
 b. * Ils les ont toutes tous mangées

Travis (en préparation) note des problèmes similaires sur la base de données provenant du malgache.

L'hypothèse présentée dans cette note précise que AGRO doit être interne au VP. Suivant cette proposition, la structure de la phrase est telle que représentée en (3)².

1. Je suis redevable à Uri Schlonsky pour m'avoir communiqué cette information notée à l'occasion d'un congrès.
 2. Étant donné le caractère réduit que doit avoir cette note, je réfère le lecteur à Lefebvre (à paraître) pour une justification de la structure complexe du VP.



Il sera démontré que, en contraste avec la structure (1), la structure (2) permet de dériver correctement l'ordre des constituants. Les faits discutés dans cet article constituent des évidences indépendantes supplémentaires supportant une proposition en ce sens par Travis (en préparation).

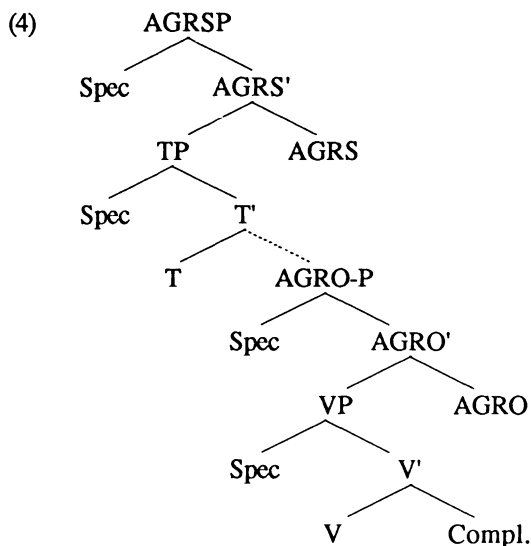
L'argument empirique présenté dans cet article repose sur la position de AGROP par rapport à celle du sujet dans une construction où le sujet doit demeurer dans sa position de base, le spécifieur de VP. Cette construction implique le redoublement verbal. Les faits sont tirés du créole haïtien³. Dans un premier temps, je résume les faits pertinents relatifs à AGR dans cette langue. Dans un deuxième temps, je résume les faits relatifs au redoublement verbal. Dans un troisième temps, je montre que la structure (3) mais non la structure (1) permet de dériver correctement les faits. En conclusion, je suggère que la proposition mise de l'avant

3. Les données discutées dans cet article correspondent au dialecte du créole haïtien tel que parlé dans le sud du pays. Tous les dialectes du créole haïtien ne présentent pas la configuration de faits décrits dans cet article.

dans cet article pourrait être la solution au problème d'ordre des constituants soulevé par Rizzi pour le français (cf. 2b).

1. AGR en créole haïtien

Dans Lefebvre (à paraître), j'ai proposé que le déterminant phrastique⁴ (dont les allomorphes sont *la*, *(n)an*, *a* en haïtien) est la tête de AGRP. Sur la base de trois arguments impliquant (i) des faits d'accord, (ii) la position de surface par rapport aux autres éléments fonctionnels dans la phrase et (iii) des données pertinentes à l'interprétation des phrases dans le contexte du déterminant phrastique, j'ai démontré qu'il existe deux positions pour ce déterminant : AGRS et AGRO. À l'exception du fait que AGRP soit tête finale dans cette langue, la structure de la phrase du créole haïtien et du fon est similaire à celle des autres langues citées précédemment.



En haïtien, la présence du déterminant implique, dans le contexte d'un NP aussi bien que dans celui d'une phrase, que l'information contenue dans le NP ou dans la

4. Le déterminant phrastique ne se distingue du déterminant de nom que par la catégorie de son complément. Pour plus de précisions sur la similarité phonologique, syntaxique et sémantique entre le déterminant de nom et le déterminant de phrase, voir Lefebvre et Massam (1988) et Lefebvre (à paraître).

phrase (en tout ou en partie) fait partie de la connaissance partagée des participants à l'interaction (cf. Fournier, 1977; Lefebvre et Fournier, 1978; Lefebvre, 1982). Dans le contexte d'un nom, le déterminant induit une interprétation du type 'le X en question' ou 'le X qu'on connaît'. Dans le contexte d'une phrase, la présence du déterminant induit une interprétation du type 'l'événement en question' ou 'l'événement qu'on connaît/ auquel on s'attendait'. Cette interprétation est rendue dans la traduction des phrases par 'comme prévu'. Dans la littérature, on réfère à l'information connue par le terme «déictique». Suivant cette terminologie, j'utilise le trait [+deictique] pour caractériser le déterminant de phrase.

Les faits pertinents à l'analyse qui sera proposée à la section 3 sont les suivants. Comme tête de AGRSP, le déterminant de phrase ne peut apparaître que dans le contexte d'un sujet [+deictique]. (Dans les exemples, le déterminant de phrase apparaît en caractère gras. Les arguments pertinents pour l'accord sont en italiques. Notez que la présupposition inclut le sujet.)

- (5) *Nèg la vòle yòn manchin an*
 homme Det voler un auto Det
 'L'homme a volé une auto **comme prévu qu'il le ferait.**'

(6) n'est pas grammaticale parce que le sujet y est [-déictique].

- (6) **Yon nèg vòle machin an.*
 un homme voler auto Det
 [Lit.: 'Un homme a volé une auto comme prévu.']

Comme tête de AGROP, le déterminant de phrase ne peut apparaître que dans le contexte d'un argument interne qui délimite (au sens de Tenny, 1987) l'événement dénoté par le verbe. Cet argument interne doit être [+déictique]. (Notez que la présupposition exclut le sujet).

- (7) *Yòn nèg vòle manchin nan an.*
 un homme voler auto Det Det
 'Un homme a volé la voiture **comme prévu que la voiture serait volée.**'

La phrase (8) est agrammaticale parce que l'argument délimitant est [-déictique].

- (8) **Nèg vòle yo manchin nan.*
 homme voler un auto Det
 [Lit.: Un homme a volé une auto **comme prévu.**]

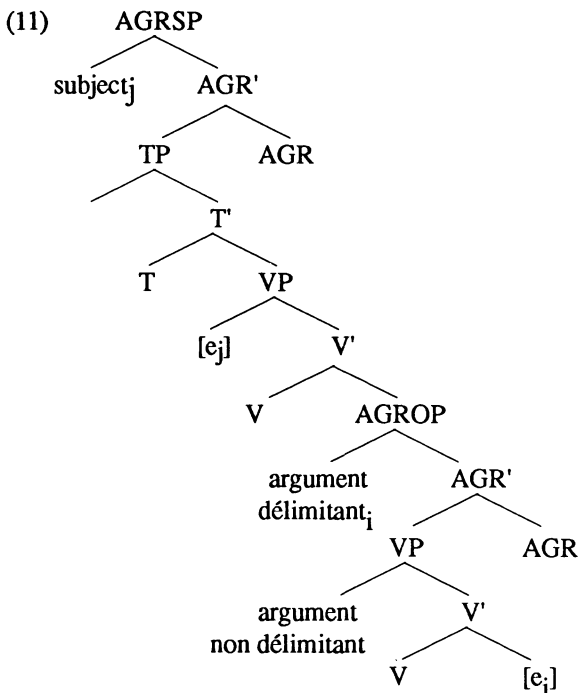
Les phrases (9) et (10) sont agrammaticales parce que l'argument interne n'est pas délimitant.

- (9) * Yon moun konnèn kreyòl la.
un homme connaître haïtien Det
[Lit.: 'Un homme connaît l'haïtien comme prévu.']

- (10) * Yon nèg wè vòlè manchin nan an.
un homme un voir auto Det Det
[Lit.: 'Un homme a vu l'auto comme prévu.']

Ces faits montrent qu'il y a accord en deixis entre le sujet de la phrase et la tête de AGRSP, et accord entre l'objet délimitant et la tête de AGROP.

Dans Lefebvre (à paraître), je rends compte de ces faits par l'accord entre le spécifieur et la tête des projections de AGR dans la configuration représentée en (11).



À la structure-S, le sujet se trouve dans la position de spécifieur de AGRSP (la position de spécifieur de AGRP qui est la plus proche de sa position de base), et l'objet délimitant se trouve dans la position de spécifieur de AGROP (la position de spécifieur de AGRP qui est la plus proche de sa position de base. Ainsi, à la structure-S, les deux projections de AGR offrent une configuration qui est propice pour l'accord Spec-Tête.

2. Le redoublement verbal

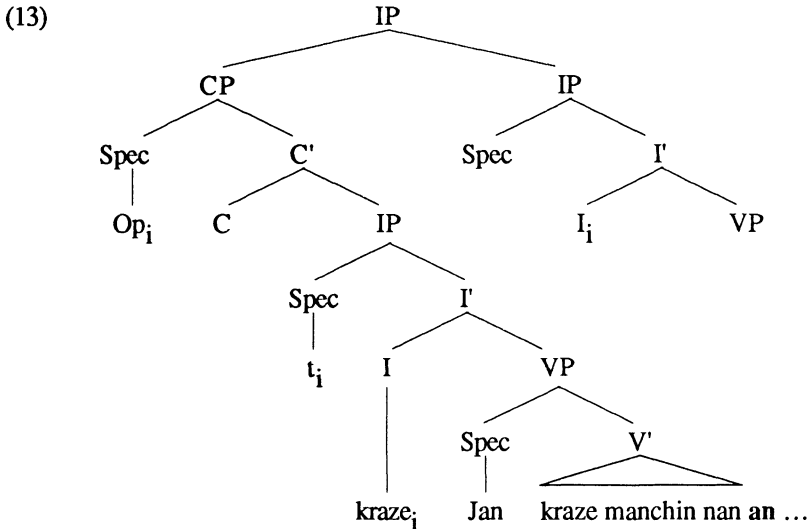
En créole haïtien, il existe plusieurs constructions adverbiales impliquant le redoublement verbal (Lefebvre et Ritter, à paraître). Dans l'une de ses réalisations, cette construction est interprétée comme une phrase adverbiale temporelle dont le sens est rendu par 'dès que'. Comme on peut le constater en (12), le déterminant de phrase peut apparaître dans cette construction.

- (12) kraze Jan kraze manchin nan an, li achte yon
 détruire Jean détruire auto Det Det il acheter une
 lôt.
 autre

'Dès que Jean a eu détruit la voiture comme prévu, il en a acheté une autre.'

Suivant l'analyse de Lefebvre et Ritter (1989) la structure interne de ce type de phrase adverbiale est la suivante. Le premier verbe est un élément temporel qui n'a pas de contenu sémantique indépendant. Ce verbe est inséré dans la position tête de IP (=TP). Ceci rend compte du fait que ce verbe est en distribution complémentaire avec les autres particules de temps dans la phrase et du fait que le complément de ce verbe doit être le prédicat de la phrase. La deuxième occurrence du verbe constitue la tête du syntagme prédicatif de la phrase et conséquemment, ses arguments doivent être engendrés dans son domaine. Le temps encodé par le verbe redoublé est une variable, liée par un opérateur engendré à la structure-D dans la position Spec de IP. Cet opérateur est à son tour co-indicé au noeud Temps de la phrase principale. Étant donné que Spec de IP est occupé par une catégorie vide laissée par le déplacement de l'opérateur, la position Spec de IP n'est pas disponible pour recevoir le sujet du prédicat. Conséquemment, le sujet doit rester dans sa position de base: Spec de VP.

Suivant cette analyse, la structure de la phrase (12) est telle qu'en (13)⁵.



Quelle est la position du déterminant phrastique dans cette structure? Le déterminant phrastique ne peut être associé au sujet de la phrase. En effet, dans cette construction, la présence du déterminant de phrase est insensible au fait que le sujet soit déictique ou non. (14), où le sujet est [- déictique], est tout aussi grammaticale que (12) dans laquelle le sujet est [+déictique]. Or à la section 1, j'ai montré que le déterminant phrastique ne peut apparaître en relation avec le sujet que si ce dernier [+déictique].

- (14) Kraze yon moun kraze manchin nan an, Jan
détruire un homme détruire auto Det Det Jean
kapab achte òn lòt.
pouvoir acheter une autre
'Dès qu'un homme a eu détruit la voiture comme prévu, Jean a pu en
acheter une autre.'

En contraste, la présence du déterminant dans ces phrases est sensible à la présence d'un objet délimitant.

5. La structure en (13) diffère légèrement de la structure proposée dans Lefebvre et Ritter (1989). Dans cette dernière analyse, IP est dominé par DP (=CP) au lieu de l'être par CP comme en (13). La modification apportée en (13) est justifiée sur la base des données discutées plus bas dans le texte.

- (15) Kraze Jan kraze *manchin nan an*, li achte on lèt.
 détruire Jean détruire auto Det Det il acheter une autre
 'Dès que Jean a eu détruit la voiture comme prévu, il en a acheté une autre.'

(16) est agrammaticale parce qu'elle ne contient pas d'objet délimitant⁶.

- (16) * wè Jan wè *manchin nan an*, li vle achte -l.
 voir Jean voir auto Det Det il vouloir acheter elle
 [Lit.: 'Dès que Jean a vu l'auto il a voulu l'acheter.']

De plus l'objet délimitant doit être [+déictique]. (17) est agrammaticale parce que l'objet délimitant est [-déictique]

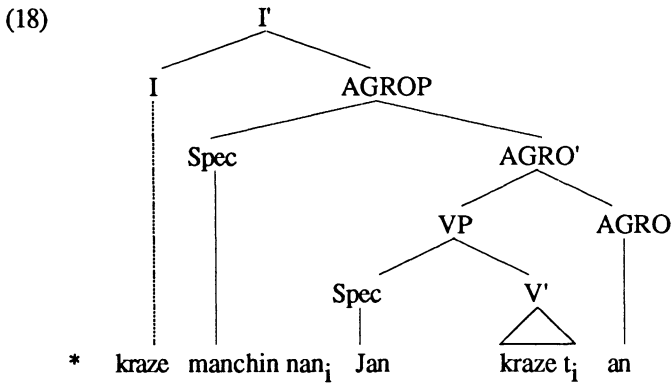
- (17) * Kraze Jan kraze *yon manchin nan*, li achte
 Détruire Jean détruire une auto Det il acheter
yon lèt.
 un autre
 [Lit.: 'Dès que Jean a eu détruit une voiture, comme prévu, il en a acheté une autre.']

Sur la base de ces faits, je conclus que dans les phrases adverbiales, le déterminant de phrase est la tête de AGROP.

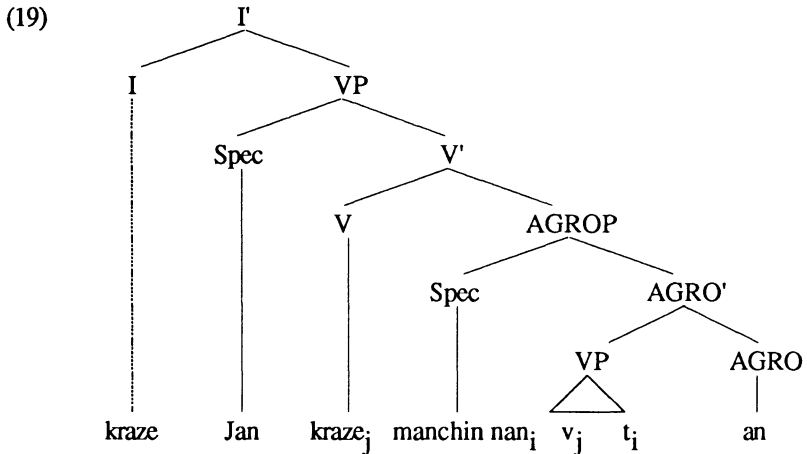
3. AGROP est interne à VP

Une structure de type (18) dans laquelle AGROP domine le VP engendre une structure de surface dans laquelle l'ordre des constituants est incorrect. En effet, en (18), le sujet est dans sa position de base. L'objet délimitant occupe la position de spécifieur de AGROP et précède de ce fait le sujet.

6. Une informatrice précise que dans le cas des verbes comme 'voir', 'entendre', on doit utiliser un autre type de construction n'impliquant pas le redoublement verbal. Les phrases temporelles, dans ce cas, doivent être introduites par les adverbes *koun* ou *lè* 'quand'.



Une structure de type (19) dans laquelle AGROP est interne au VP permet de dériver correctement l'ordre des constituants. En (19) le sujet occupe sa position de base dans le spécifieur du VP le plus haut. L'argument délimitant occupe la position Spec de AGROP.



En plus de dériver correctement l'ordre de surface des constituants, la structure (19) permet de dériver correctement les faits d'interprétation reliés à la présence du déterminant *dan* une phrase. Tel que mentionné à la section 1, quand le déterminant occupe la position tête de AGROP, le sujet est exclu de ce qui est présupposé comme faisant partie de la connaissance partagée. En (20), seul le prédicat et son argument interne sont interprétés comme faisant partie de la connaissance partagée.

- (20) Kraze yon moun/Jan kraze manchin nan an...
 détruire un homme/Jean détruire voiture Det Det

'Dès qu'un homme/ Jean a eu détruit la voiture comme prévu que la voiture serait détruite...'

Cet ensemble de faits constitue un argument de taille appuyant la proposition selon laquelle AGROP est interne au VP.

4. Conclusion

Dans cette note, j'ai présenté un argument empirique montrant que AGROP doit être interne au VP. L'argument repose sur l'ordre de surface des constituants dans une construction où le sujet doit demeurer dans sa position de base, et où AGROP est projeté. Comme me l'a fait remarquer Ur Schlonsky, cette analyse permet, à première vue, de rendre compte du problème soulevé par Rizzi pour le français. Si AGROP est interne à VP, la phrase (2a) peut être correctement dérivée. Cette dérivation est représentée en (21).

- (21) [Ils les ont [_{VP} tous [_{AGROP} toutes mangées]]]

Claire Lefebvre
Université du Québec à Montréal

Références

- CHOMSKY, Noam (1986) *Barriers*, Cambridge, MIT Press.
- CHOMSKY, Noam (1989) «Some Notes on Economy of Derivation and Representation», MIT Working Papers 10, pp.43-74.
- FOURNIER, Robert (1977) «N ap fè yun ti-kose su la (La grammaire de la particule la en créole haïtien, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- KAYNE, Richard (1989) «Facets of Romance Past Participle Agreement» dans P. Benincà, *Dialect Variation and the Theory of Grammar*, Dordrecht, Foris.
- KITAGAWA, J. (1986) «NIC Extensions», à paraître dans *Proceeding of NELS 17*.
- KOOPMAN, Hilda et Dominique Sportiche (1988) *Subjects*, manuscrit, UCLA.
- KURODA, S. (1986) «Whether we Agree or Not: Rough Ideas About the Comparative Grammar of English and Japanese», manuscrit, UCSD.
- LEFEBVRE, Claire (1982) «L'expansion d'une catégorie grammaticale: le déterminant la» dans *Syntaxe de l'haïtien* C. Lefebvre, H. Magloire-Holly and N. Piou, (éds), Ann Arbor, Michigan, Karoma Publishers, pp. 21-63.
- LEFEBVRE, Claire (à paraître) «AGR in Languages Without Overt Agreement: the Case of the Clausal Determiner in Haitian and Fon», dans C. Lefebvre, J. Lumsden et L. Travis (éds), *Functional Categories*.
- LEFEBVRE, Claire and Robert Fournier (1978) «La particule la en créole haïtien», *Les cahiers de linguistique de l'université du Québec*, volume 9, pp. 37-73.
- LEFEBVRE, Claire et Diane Massam (1988) «The DP and Haitian Creole», *Journal of Pidgin and Creole Languages*, volume 3, no2, pp. 213-243.
- LEFEBVRE, Claire et Elizabeth Ritter (1989) «Note sur le redoublement verbal en créole haïtien», *Revue québécoise de linguistique*, volume 18, no2, pp. 173-182.
- LEFEBVRE, Claire et Elizabeth Ritter (à paraître) «Two Types of Predicate Doubling Adverbs in Haitian Creole» dans F. Byrns and A. Caskey (éds), *Proceedings of the Conference on Focus and Grammatical Relations in Creole Languages*, présentée à Chicago, mai 1990.
- MAHAJAN, Anoop (1990) *The A/A-bar distinction and Movement Theory*, MIT thèse de doctorat.
- POLLOCK, Jean-Yves (1989) «Verb Movement, Universal Grammar, and the Structure of IP», *Linguistic Inquiry*, volume 20, no3, pp.365-424.
- SPEAS, Margaret (1986) *Adjunctions and Projections in Syntax*, MIT, thèse de doctorat..
- TENNY, Carol (1987) *Grammaticalizing Aspect and Affectedness* MIT, thèse de doctorat.
- TRAVIS, Lisa (en préparation) 'Specifiers'.